



DOCUMENT DE TRAVAIL

Étude de cas sur l'alimentation scolaire: **Togo**

Préparée par le Consortium international de recherche sur la santé à l'école et la Nutrition, une initiative de la Coalition sur l'alimentation scolaire

Soumis par :

Ametepé KODJO, Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB)

Brandao Hyacinthe ALAO, Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB)

Mamy LAWSON-DRACKEY, Université de Lomé

Tiatou SOUHO, Université de Kara

Juillet 2024

Table des matières

Contexte historique	1
Profil du pays	1
Population et économie.....	1
Enseignement	1
Sécurité alimentaire, nutrition et santé.....	3
Conception et mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire	4
Description.....	4
Objectifs	4
Couverture	5
Ciblage.....	6
Type de repas.....	7
Normes nutritionnelles	7
Approvisionnement en denrées alimentaires	7
Cadre juridique et évolution des politiques publiques	8
Coûts de mise en œuvre	8
Financement	9
Suivi et évaluation.....	10
Leçons apprises et meilleures pratiques.....	10
Défis et recommandations.....	12
Ressources et base de données.....	12
Contacts	13
Citation.....	13

Note aux lecteurs

Les documents de travail publiés par le Consortium sont des versions préliminaires de documents de recherche qui n'ont pas été publiés dans un journal ou évalués par le biais d'un processus de révision par les pairs. Le but de leur circulation est de partager les données existantes, de faciliter l'analyse comparative et de stimuler les collaborations. Le contenu ou les opinions exprimées dans le document sont la seule responsabilité de l'auteur(e) ou des auteur(e)s et n'engagent les points de vue du Consortium de recherche sur la santé scolaire et la nutrition. Toute erreur de commission ou omission n'engage que les auteur(e)s et ne peuvent être attribuées à l'une des institutions mentionnées précédemment.

Contexte historique

Les premières initiatives des cantines scolaires au Togo remontent à l'année 1967 avec le Catholic Relief Services (CRS-Catwell) grâce au soutien du gouvernement américain à travers l'USAID. Cette initiative a été suivie par l'expérience des cantines scolaires réalisée par l'ONG internationale française Aide & Action, actuelle « action Education » courant période 1994 - 2002. De 2002 à 2020, l'opération des cantines a été conduite dans une approche projet notamment dans le cadre du Programme Éducation de Base (EDB), du projet de Développement Rural Intégré dans la Région des Savanes (PDRIS), du Projet de Développement Communautaire (PDC), du Projet de Développement Communautaire et des Filets Sociaux (PDCplus) et du projet de Filets sociaux et services de base (FSB).

A partir de 2020, le gouvernement togolais s'est résolument engagé à étendre la couverture des cantines scolaires et à faire de l'alimentation scolaire non seulement un mécanisme de filets de sécurité sociale essentiels à la réduction de la vulnérabilité dans les zones rurales mais, aussi un véritable outil de développement local. Pour ce faire, plusieurs décisions fortes ont été prises pour encadrer sur le plan légal, institutionnel et opérationnel, la mise en place structurée des cantines scolaires sur l'ensemble du territoire national. Au nombre de ces décisions, figurent notamment l'adoption en juin 2020 de la loi relative à l'alimentation scolaire avec ses textes d'application, l'actualisation de la politique nationale d'alimentation scolaire et l'élaboration d'un programme basé sur la production locale (ASLP/ HGSF), soutenu par des outils opérationnels appropriés grâce à l'appui des partenaires du Togo, essentiellement le Programmes alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale (BM).

Profil du pays

Population et économie

Tableau 1: Indicateurs de la démographie et de l'économie togolaises

Population totale (2022)	Nombre total de personnes âgées de 5 à 19 ans	Nombre total de personnes employées dans le secteur agricole	Produit intérieur brut par habitant (2021)
8 095 498	2 751 954	1 974 000	888.18 USD

Enseignement

Structure de base de l'enseignement scolaire par groupe d'âge

- Préscolaire : de 3 à 5 ans
- Primaire : 6 à 12 ans
- Secondaire 1 : 13 à 16 ans
- Secondaire II : 17 à 19 ans

Ces tranches d'âge sont celles qui sont officielles. Mais aujourd'hui, avec la scolarisation précoce, ces tranches d'âge ne sont pas rigoureusement respectées.

Organisation des écoles pour les différents groupes d'âge

Au Togo, officiellement l'école est mixte (filles et garçons dans un même établissement et dans une même classe).

Il existe trois grands types d'écoles : les écoles d'initiative communautaire ou locale, les écoles privées et les écoles publiques.

Au sein des écoles privées, on distingue plusieurs catégories : privées laïques ou privées confessionnelles (islamique, catholique, protestante).

Dans chaque type et catégorie, les tranches d'âge définies au point 1 sont respectées.

Description de l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, la formation continue

L'enseignement primaire est un cadre d'apprentissage et d'acquisition de compétences destinés aux enfants de 6 à 12 ans sur une période de 6 ans (de CP au CM2). C'est un enseignement mixte intégrant les filles et garçons. Le primaire est organisé en trois sous-cycles : Cours Préparatoire (CP), Cours Élémentaire (CE) et Cours Moyen (CM). Il est validé à la sortie par une certification appelée Certificat de fin d'Etude du Premier Degré (CEPD).

L'enseignement secondaire se subdivise en deux phases :

- **L'enseignement secondaire du premier cycle**, tout comme le primaire, est un enseignement mixte qui concerne les filles et garçons de 13 à 16 ans sur une période de quatre ans, du cours de 6^{ème} à la 3^{ème}. Il débouche à la sortie sur une certification appelée Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC).
- **L'enseignement secondaire du deuxième cycle**, tout comme le secondaire premier cycle, est un enseignement mixte qui concerne les filles et garçons de 17 à 19 ans sur une période de trois ans de seconde, première et terminale et est sanctionné à la sortie par un diplôme appelé Baccalauréat deuxième partie, après le Baccalauréat première partie en fin de la classe de première.

La formation continue correspond à un renforcement de capacité ou un recyclage offert aux enseignants qui sont déjà sur le terrain ; soit pour ceux qui ne sont pas passés par les écoles de formation en formation initiale, soit pour les nouvelles thématiques et stratégies/méthodes pédagogiques afin d'améliorer les enseignements.

Effectif d'enfants dans chaque groupe d'âge

Tableau 2: effectifs des enfants (en 2022 – 2023) par groupe d'âge et type d'enseignement

Niveau	G	F	T	%
Préscolaire (3 – 5 ans)	119 197	121 227	240 424	8,7
Primaire (6 – 12 ans)	848 975	815 497	1 664 472	60,5
Secondaire I (13 – 16 ans)	335 167	302 840	638 007	23,2
Secondaire II (17 – 19 ans)	117 161	92 863	210 024	7,6
Total	1 420 500	1 332 427	2 752 927	100,0

Source : Ministère chargé de l'Éducation, Direction de la planification des statistiques et Suivi-Évaluation, Tableau de bord de l'éducation au Togo

Tableau 3: Caractéristiques des cantines scolaires

Nombre total d'élèves	Nombre total d'écoles	Taille moyenne des classes	Nombre d'enfants participant aux repas scolaires	Pourcentage d'enfants éligibles aux repas scolaires gratuits
2 752 927	8 229	350	218 395	69,19

Source : ANADEB, ProNAS, rapport annuel 2022-2023.

Sécurité alimentaire, nutrition et santé

- Insécurité alimentaire

L'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un enjeu majeur au Togo, surtout en milieu rural. La sécurité alimentaire est liée à des facteurs structurels, notamment la pauvreté généralisée, la faible productivité agricole, l'accroissement de la population, les changements climatiques, la dégradation des terres et de l'environnement et les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources. Les difficultés d'accès à des aliments de qualité sont accentuées par le manque d'informations fiables sur les marchés agricoles et par des chocs climatiques cycliques. La pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence correspondantes ont rendu la situation plus difficile encore pour les populations vulnérables.

Les données sur l'état nutritionnelle des populations togolaises sont rares et celles qui sont disponibles concernent essentiellement la tranche d'âge la plus fragile des enfants de 0 à 5 ans. Il s'agit essentiellement des données des enquêtes SMART 2014, MICS¹ et SMART 2022². Les données de l'enquête MICS 6 au Togo montrent une malnutrition aiguë globale de 5,7% et une prévalence de malnutrition aiguë sévère de 1,1%. Près du quart des enfants Togolais (23,8%) souffrent de malnutrition chronique et 16,2% présentent une insuffisance pondérale (MICS6, 2017). L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est détaillé en Annexe 1.

Maigreur des enfants de 5 à 19 ans (%): non disponible

Surpoids des enfants de 5 à 19 ans (%): non disponible

Obésité des enfants de 5 à 19 ans (%): non disponible

Chez les adolescentes de 15 à 19 ans, la prévalence de l'émaciation sévère est de 2.9% dans la région Maritime et nulle dans les régions de Kara et Savanes. L'émaciation modérée va de 2,2% dans la région des Savanes à 2,9% dans la région Maritime.

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2018. MICS6 TOGO, 2017, Rapport final. Lomé, Togo.

² Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins/Division de la Nutrition. 2022. Rapport d'enquêtes nutritionnelles basées sur la méthodologie SMART AU TOGO.

Conception et mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire

Description

Conformément à l'orientation de la loi, le programme national d'alimentation scolaire est confié à l'Agence Nationale d'Appui au développement à la Base (ANADEB) qui mobilise tous les partenaires techniques, financiers, les OSC, les sociétés privées et autres acteurs pour sa mise en œuvre efficace. Les interventions du programme ont touché au cours de l'année scolaire 2022 – 2023, 1 284 écoles ce qui représente un taux de couverture national de 15% des écoles primaires publiques et de 17% des élèves de l'enseignement de base (primaire et préscolaire).

Rappelons que dans sa mission, l'ANADEB est une structure qui collabore dans le cadre du programme d'alimentation scolaire avec huit ministères sectoriels : Ministère du Développement à la base, Ministère de l'Enseignement de base, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, Ministère de la Planification, Ministère de l'Action sociale, Ministère des Finances et le Ministère des Collectivités locales.

L'implémentation des cantines scolaires dans les écoles prioritairement identifiées se fait selon le modèle d'alimentation scolaire décentralisée. A travers cette approche, l'ANADEB met à la disposition des écoles des ressources qui sont décaissées chaque semaine par les Comités de gestion des écoles primaires publiques (COGEP) pour permettre aux mamans cantines³ sélectionnées dans les villages bénéficiaires de s'approvisionner en vivres produits localement par les organisations de petits producteurs et de fournir aux élèves du primaire et du préscolaire un repas chaud chaque midi.

Le suivi-évaluation du programme et la capitalisation des acquis sont réalisés par l'ANADEB, à travers ses antennes régionales et ses agents de terrain.

A l'horizon 2025, le programme d'alimentation scolaire vise à :

- atteindre 300 000 élèves bénéficiaires
- contractualiser avec 2124 organisations de petits producteurs et transformateurs
- acheter plus de 30 000 tonnes de vivres directement auprès de ces petits producteurs et transformateurs organisés en coopératives.

Objectifs

L'objectif général du programme national d'alimentation scolaire (ProNAS) est de contribuer à l'amélioration des performances scolaires au niveau de l'enseignement de base et au développement local. De façon spécifique, il vise à :

- Améliorer l'accès à l'éducation, le maintien, et l'apprentissage des enfants notamment les filles à travers la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire ;
- Développer des partenariats pour le financement de l'alimentation scolaire ;
- Promouvoir la production locale à travers l'insertion des produits locaux dans le panier alimentaire des cantines ;
- Renforcer la coordination institutionnelle de l'alimentation scolaire.

³ Mamans cantines : restauratrices identifiées au sein de la communautaire bénéficiaire. Elles sont ensuite soumises à une série d'analyse médicale qui les déclare apte à la manipulation des aliments et enfin elles sont formées pour la préparation des mets locaux dans les cantines scolaires.

Il faut retenir que la BM a accompagné le financement de l'alimentation scolaire au Togo jusqu'en 2020, avec un milliard cinq cents millions de francs chaque année de 2008 à 2020. Avec l'arrêt du soutien financier de la Banque Mondiale, le budget alloué chaque année par le gouvernement se limite à un milliard de FCFA.

Afin d'assurer la durabilité du programme, le pays s'est tourné vers le développement d'activités génératrices de revenus dans les écoles à cantines. Avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM), des jardins scolaires soutenus par des kits solaires de pompage d'eau et d'arrosage, des unités d'élevage et des unités de transformation ont été installés. Ces activités permettent aux écoles de générer des revenus complémentaires pour faire face aux besoins des cantines.

En ce qui concerne la prise en compte des aspects nutritionnels, les normes de qualité et d'hygiène, des textes juridiques (décrets et arrêtés) ainsi que des documents opérationnels (guide de recettes, guide de ciblage et de mise en œuvre) ont été pris par le gouvernement pour cadrer les pratiques d'alimentation scolaire. Le suivi sanitaire des mamans cantines avec des livrets de santé et le déparasitage chaque année des élèves constituent des volets essentiels pour encadrer la santé des élèves bénéficiaires du programme.

Le programme d'alimentation scolaire au Togo est basé sur l'expérience du « HOME GROWN SCHOOL FEEDING » (HGSF) (traduit « *alimentation scolaire basée sur la production locale* »). Il faut noter que le pays est dans une phase expérimentale depuis deux ans dans 50 écoles sur cette approche avec l'appui du PAM. Les vivres sont directement achetés chez les coopératives de petits producteurs situés dans les voisinages des écoles. Au cours de l'année scolaire 2022–2023, 18 000 tonnes de vivre ont été achetées. Il s'agissait en particulier du riz, du maïs, du haricot et du gari. Cependant, l'absence de magasin de stockage constitue un frein pour la mise en œuvre efficace de cette approche.

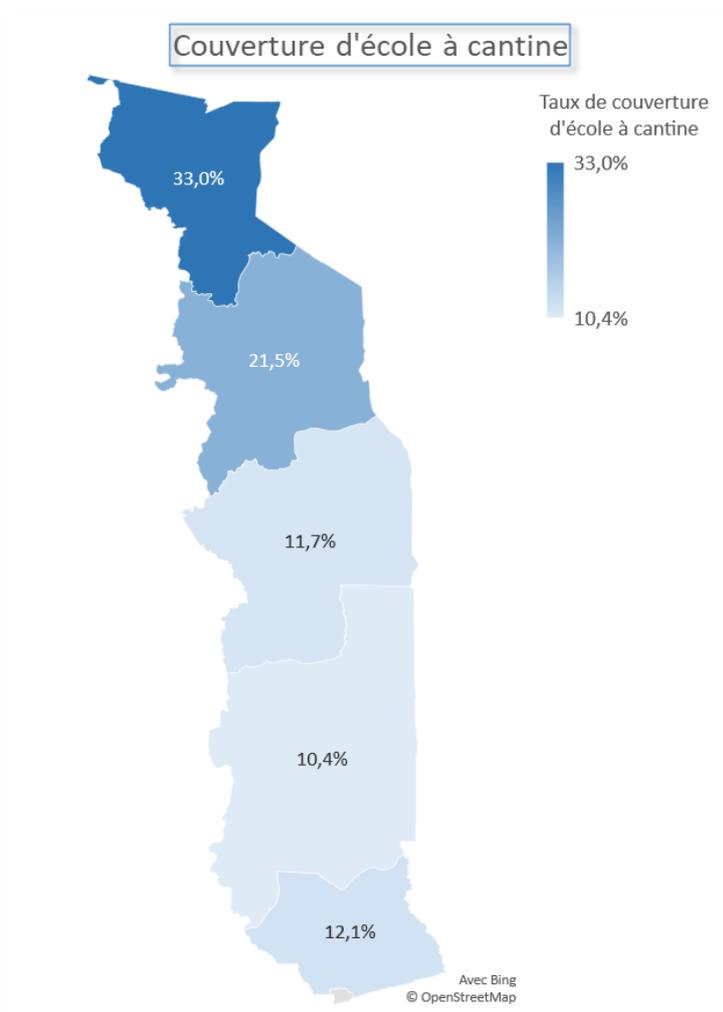
Couverture

Au Togo, 218 395 élèves ont bénéficié de repas des cantines scolaires soient 183 766 élèves du primaire et 34 629 du préscolaire avec un taux de couverture de 17% des élèves. Il faut souligner que bien qu'étant pris en compte par la loi comme devant bénéficier des cantines scolaires, les élèves du 1^{er} cycle du secondaire ne sont pas encore pris en compte dans le programme. Les efforts sont plus concentrés sur les élèves du primaire et du préscolaire.

Sur le plan géographique, le ProNAS touche les cinq régions économiques du pays. 96 communes sont bénéficiaires sur les 117, ainsi que les 39 préfectures. Dans tous ces localités, la mise en œuvre de l'alimentation scolaire suit les directives nationales qui établit un processus de responsabilisation progressive des communes dans la mise en œuvre du programme. Tout acteur autre que le gouvernement doit obtenir un agrément délivré par l'ANADEB avant d'intervenir dans l'alimentation scolaire au Togo. S'il est constaté des écarts dans la mise en œuvre, la structure se verra retirer son agrément avec la cessation immédiate des activités.

Conformément à la loi relative à l'alimentation scolaire, l'ANADEB a été désignée par décret comme organisme public de pilotage et de mise en œuvre du ProNAS. Le Togo a opté pour le modèle décentralisé dans la mise en œuvre de l'alimentation scolaire. Chaque école bénéficiaire ouvre un compte géré par le comité de gestion des écoles primaires (COGEP) pour recevoir les fonds de subvention de l'état relatifs au programme (115 francs CFA par repas par jour pour chaque écolier). Les ressources sont envoyées au niveau des écoles en complément des contributions communautaires qui sont de 10 francs CFA par écolier et par repas. Les mamans cantines reçoivent les ressources des COGEP, font les provisions pour la

fourniture des repas aux élèves. Quatre comités de gestion au niveau communautaire sont mis en place et formés pour conduire les activités de cantines scolaires dans chaque village bénéficiaire. Il s'agit du Comité de gestion des cantines scolaires (COGECS) ; de l'Equipe d'hygiène et de sécurité sanitaire (EHSS) ; l'équipe des mamans cantines et le COGEP.



Source : ANADEB, ProNAS, rapport annuel 2022-2023.

Ciblage

La loi relative à l'alimentation scolaire précise que l'extension des cantines scolaires se fait de façon progressive en partant des zones vulnérables pour toucher à la longue toutes les écoles de l'enseignement de base du Togo. Suivant la carte de pauvreté du pays, le guide de ciblage et de mise en œuvre précise que les zones vulnérables sont les localités situées principalement dans les zones rurales où les écoles sont :

- Difficiles d'accès ;
- Situées dans les zones sinistrées, faisant objet de trafic d'enfants ou situées à proximité des frontières ;
- A fort taux de déperdition ;
- Avec un faible taux de fréquentation ;
- Avec une forte disparité en termes de genre ;

Type de repas

Le ProNAS au Togo a opté pour des repas chauds cuisinés dans l'école afin de mieux encadrer les conditions d'hygiène et servi à partir de 11h30 aux élèves du préscolaire et à midi aux élèves du primaire. Les menus sont composés en fonction des habitudes alimentaires des élèves de sorte à avoir un repas équilibré. De façon générale, les menus varient chaque jour et sont composés selon les variantes suivantes :

- riz avec sauce + poisson/viande
- pâte de maïs + sauce + viande/poisson
- haricot + gari + friture
- riz mélangé aux haricots (Ayimolou) + friture + poisson.

Normes nutritionnelles

La composition des repas obéit aux normes dictées par le guide de recettes adopté sur le plan national à travers un arrêté interministériel (Arrêté interministériel n°004/MDBJEJ/MEPSTA/MSHPAUS portant approbation du guide de recettes pour l'alimentation scolaire). Avec l'appui de la GIZ et de l'ONG KINOME, la patate douce à chair orange et le moringa sont introduits dans les repas pour améliorer leur valeur nutritionnelle mais il faut souligner que l'expérience est déployée à petite échelle. Chaque communauté bénéficiaire conçoit les menus servis aux enfants en fonction des habitudes alimentaires locales et avec l'appui des agents de l'ANADEB et de la division de la nutrition du ministère de la Santé qui recyclent chaque année en début d'année scolaire les mamans cantines.

Approvisionnement en denrées alimentaires

La loi relative à l'alimentation scolaire⁴ et son décret d'application⁵ précisent le mode d'approvisionnement des cantines scolaires. Conformément à la loi, au moins 60 % du budget alloué à l'alimentation scolaire doit être consacré à l'achat de vivres directement auprès de petits producteurs et transformateurs locaux. Le décret d'application de la loi précise les conditions d'achat et de stockage des denrées. Pour alléger la logistique, le programme préconise un achat auprès des petits producteurs situés dans les environs immédiats des écoles bénéficiaires. Le ministère chargé de l'Agriculture a pour mission d'accompagner ces petits producteurs pour obtenir des produits bio et de bonne qualité nutritionnelle.

L'absence de magasin de stockage dans les écoles bénéficiaires des cantines et l'indisponibilité des vivres en qualité et en quantité suffisante auprès des petits producteurs sont les problèmes que connaît pour le moment cette approche. Pour les autres cantines, les achats sont réalisés par les mamans cantines de façon plus hebdomadaire.

Pour assurer la disponibilité de légumes frais et de protéines animales dans les cantines, depuis l'année scolaire 2020-2021, une expérience communautaire de jardins potagers a vu le jour dans 10 écoles des communautés bénéficiaires du programme. A partir de 2022-2023, une expérience pilote de jardin potager plus structurée et de poulaillers est en cours dans 50 cantines avec l'appui financier du PAM. Ces jardins potagers et ces poulaillers sont mis en place et gérés par les communautés elles-mêmes avec l'appui technique des agents du ministère chargé de l'Agriculture et du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) de l'université de Lomé au Togo.

⁴ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/tog197390.pdf>

⁵ <https://anadeb.org/wp-content/uploads/2022/12/Decret-alimentation-scolaire.pdf>

A côté de ces initiatives portées directement par l'ANADEB, depuis 2019, l'ONG Catholic Relief Services à travers le projet Santé, transformation et apprentissage pour une réussite scolaire (STARS) financé par le Programme McGovern -Dole International Food for Education and Child Nutrition accompagne le gouvernement togolais dans sa politique d'alimentation scolaire. La plupart des vivres des cantines de ce projet sont des produits importés des Etats Unis. Il s'agit principalement du riz, des pois verts, des lentilles, des boulgours et de l'huile enrichie. Seuls les légumes pour la sauce sont une contribution des communautés donc acquis localement. Grâce au principe d'agrément contenu dans la loi relative à l'alimentation scolaire, dans la seconde phase du projet « STARS » dénommée « Bia Laafia » avec une durée de 5 ans toujours sur le même financement, plus de 2 milliards de francs CFA seront consacrés aux achats des produits locaux.

Cadre juridique et évolution des politiques publiques

A la suite de la première analyse SABER en 2016, le Togo s'est résolu à renforcer son cadre juridique et politique en matière d'alimentation scolaire. Dès 2020, la loi relative à l'alimentation scolaire a été adoptée. De cette loi, un décret d'application, plusieurs arrêtés ainsi que des documents opérationnels ont été élaborés.

Tableau 4: Textes juridiques et documents qui cadrent l'alimentation scolaire au Togo

Textes et documents	Année d'approbation
Loi n° 2020-007 relative à l'alimentation scolaire	Juin 2020
Loi n°2021- 032 portant loi de finance, exercice 2022 (dispose de l'exonération de taxe sur les dons des entreprises en faveur des cantines)	Décembre 2021
Décret n° 2021-061/PR portant modalités de mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire et la coordination de son programme	Mai 2021
Arrêté interministériel n°/002/MDBJEJ/MATDDT/MEPSTA/MSHPAUS portant modalités de délivrance d'agrément pour la mise en œuvre des cantines scolaires	Juin 2022
Arrêté interministériel n°003/MDBJEJ/MATDDT/MEPSTA portant organisation et fonctionnement des Comités de gestion des cantines scolaires (COGECS)	Juin 2022
Arrêté interministériel n°004/MDBJEJ /MEPSTA/MSHPAUS portant approbation du guide de recettes pour l'alimentation scolaire	Juin 2022
Arrêté interministériel n°005/MDBJEJ /MEPSTA/MSHPAUS Composition, attributions et modalités de fonctionnement de l'équipe d'hygiène et de sécurité sanitaire des cantines scolaires	Juin 2022
Décision n°001/2023/ANADEB/DG portant mise en place du comité interministériel d'appui à la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire	Janvier 2023
Politique nationale d'alimentation scolaire	Août 2023
Programme national d'alimentation scolaire	Août 2023
Guide de recettes	Août 2023
Guide de ciblage et de mise en œuvre des cantines scolaires	Août 2023

Coûts de mise en œuvre

Le coût moyen d'un repas en 2023 est de 141 FCFA. Ce coût est composé de 10 FCFA de contribution de la communauté et de 131 FCFA d'allocation de l'Etat. Sur les 141 FCFA, 125

sont alloués à l'achat des aliments pour la préparation des repas et 16 FCFA/repas sont consacrés aux activités connexes à la fourniture des repas. Il s'agit du pilotage, de la formation des acteurs, le suivi de proximité, la supervision, les réunions et ateliers, le déparasitage, la construction des foyers améliorés pour la cuisson des repas ⁶, des jardins potagers et tout autre action complémentaire à l'alimentation scolaire. Le tableau ci-dessous donne les détails concernant le coût du repas.

Tableau 5: répartition du coût d'un repas (année scolaire 2022 – 2023)

Nombre d'enfants	218 395
Coût moyen d'un repas	141 FCFA
Coût moyen des matières premières pour un repas	125 FCFA
Coûts salariaux	ND
Participation des familles	10 FCFA
Budget de la ville par enfant et par repas	0
Budget du gouvernement par enfant et par repas	131 FCFA
Nombre de jours d'école par année académique	180
Nombre de jours d'alimentation scolaire par année académique	170

ND : non déterminé.

Il faut souligner que, suite à la montée généralisée du prix des denrées alimentaires, une étude a été commanditée en 2022 pour réévaluer le coût unitaire des repas servis dans les écoles bénéficiaires. Cette étude a montré que le coût unitaire des repas servis dans le cadre du programme serait de 186 FCFA.

Financement

Conformément aux orientations de la loi relative à l'alimentation scolaire, les ressources financières destinées à l'alimentation scolaire proviennent majoritairement de l'Etat. Des ressources complémentaires peuvent provenir des communautés bénéficiaires, des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile.

Ainsi, chaque année, l'Etat alloue un montant d'un milliard de francs CFA au ProNAS. Les contributions en nature et en numéraire des communautés bénéficiaires s'élevaient en 2023 à 244.091.747 francs CFA. Le secteur privé et la société civile sont sollicités chaque année pour soutenir le Programme à travers des dons multiformes. Depuis le retrait du financement de la Banque mondiale, le PAM reste l'un des partenaires privilégiés du Gouvernement en matière d'alimentation scolaire. Il appuie la mise en place du modèle HGSE, et facilite la participation du Togo aux rencontres internationales. Il faut également souligner que le PAM a financé l'actualisation de la politique d'alimentation scolaire, l'élaboration de son programme et les outils de gestion.

L'ONG Catholic Relief Services avec le soutien du Gouvernement américain à travers l'USAID met en œuvre les cantines dans 204 écoles avec 52.474 écoliers bénéficiaires en 2023.

Le financement reçu de l'Etat est quasiment constant et répond difficilement aux objectifs définis par le pays en termes de nombre de bénéficiaires à atteindre à l'horizon 2025. En considérant toute chose égale par ailleurs, plus de 5 milliards de francs CFA seront nécessaires

⁶ Les foyers améliorés sont des constructions en argile qui utilisent les bois de chauffe en quantité réduite pour la cuisson d'une grande quantité de repas.

pour nourrir les 300 000 bénéficiaires visés par le Gouvernement en 2025. Autrement dit, le Gouvernement devra faire un effort supplémentaire d'environ 4 milliards de francs CFA.

Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du ProNAS est réalisé par l'ANADEB avec l'appui du ministère chargé de l'Enseignement de base, les collectivités territoriales et les communautés bénéficiaires. Les données sur la fourniture des repas sont collectées journalièrement et envoyées à la direction générale de l'ANADEB pour capitalisation. Conformément aux orientations de la loi relative à l'alimentation scolaire, en début de chaque année scolaire, les réalisations du Programme sont présentées en conseil des ministres.

Depuis la rentrée scolaire 2023 – 2024, une plateforme digitale de collecte de données (E-GC) est en cours d'expérimentation. Le PAM également se prépare pour accompagner le Gouvernement avec l'outil SCHOOL CONNECT.

Le programme est très apprécié par les communautés bénéficiaires (élèves, parents d'élève, petits producteurs et les enseignants). La société civile et les partenaires montrent un grand intérêt pour le programme et c'est à juste titre qu'ils ne cessent d'apporter leur appui multiforme pour sa réussite.

Depuis la fin du Projet de Développement Communautaire et des Filets Sociaux (PDCplus), le programme n'a plus été soumis à des études d'évaluation d'impact. Compte tenu des nouvelles orientations que le Togo s'est données en matière d'alimentation scolaire depuis 2020, il s'avère nécessaire d'évaluer l'impact de ces nouvelles orientations.

Leçons apprises et meilleures pratiques

Le ProNAS manque de véritables études pour évaluer les impacts dans la mise en œuvre de l'alimentation scolaire au cours de ces dernières années. Néanmoins, les effets ci-dessous sont observés et décrits dans certaines études antérieures :

- Les admissions : ce nombre est de 237 dans les écoles à cantine contre 186 dans les écoles sans cantine dans la région des Savanes.
- Le taux de promotion⁷: Il est de 71% dans les écoles à cantines contre 58% dans les écoles sans cantines au niveau de la région des Savanes.
Le taux d'abandon : ce nombre est en moyenne de 11,16 dans les écoles à cantine contre 19,77 dans les écoles sans cantine dans la région des Savanes.
- Effet des cantines scolaires sur les ingérés nutritionnels des élèves : l'analyse nutritionnelle des repas servis par les cantines scolaires révèle que les repas fournis par jour couvrent au moins les 2/3 des besoins en calories et en protéines des élèves bénéficiaires (Agbo et al., 2010).

⁷ Les ratios promus/promouvables (taux pro/pro) déterminent le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés chaque année

Tableau 6: effets des cantines scolaires sur les ingérés nutritionnels des élèves

Types de plats	Calories (Kcal)	Protéines (g)
Plat à base de niébé	1951,4	80,7
Plat à base de pâte de maïs, sorgho, riz	1295,1	48,1
Plat à base de mélange riz-niébé	1011,5	63,6
Apports nutritionnels par le repas scolaire du midi : 60 à 75 % des besoins quotidiens en calories et en protéines (PAM et Banque Mondiale, 2009)	1 200 à 1 500	24 à 30

- Effet des cantines scolaires sur l'économie locale : des centaines de tonnes de vivre sont achetées chaque année auprès des petits producteurs. Les parents d'élèves n'ont plus à se soucier des repas de midi de leurs enfants. La réduction des dépenses de déjeuner pourrait permettre aux parents d'élèves d'utiliser ces revenus supplémentaires pour faire face aux besoins de base (santé, éducation, Activités génératrices de revenus).

Tableau 7: quantités de vivres utilisés au cours de l'année scolaire 2021-2022

REGIONS	Vivres de base en tonne/an		
	Maïs	Riz	Haricot
Savanes	158	132	114
Kara	186	167	87
Centrale	181	541	361
Plateaux	247	262	211
Maritime	155	96	91
TOTAL	927	1 198	864

Au titre des leçons apprises, les auteurs retiennent que :

- Mettre les communautés bénéficiaires au centre de la mise en œuvre permet une meilleure appropriation des programmes d'alimentation scolaire par ces derniers ;
- Opter pour l'approvisionnement des cantines par un circuit court (achat de vivres auprès de petits producteurs situés dans la mesure du possible à proximité des écoles) permet d'alléger le coût de la logistique dans la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire ;
- A cause de l'individualisme croissant dans nos communautés, les champs communautaires et toutes autres initiatives qui nécessitent une main œuvre régulière et bénévole de la communauté pour soutenir les cantines scolaires réussissent difficilement ;
- La mise en place des activités génératrices de revenus autour des écoles à cantine permet d'avoir la pérennisation des programmes d'alimentation scolaire ;
- Une bonne synergie des acteurs autour du programme d'alimentation scolaire garantit la réussite de ces programmes ;
- Un cadre institutionnel clair avec des textes juridiques précis permet d'attirer les partenaires autour du programme ;

- La création d'une agence publique autonome permet de mieux piloter les programmes d'alimentation scolaire au niveau national ;
- La délivrance d'agrément pour cadrer les projets de cantine scolaire sur le plan national permet d'encadrer les initiatives en matière d'alimentation scolaire dans le pays ;
- Le manque de clarté dans les sources de financement des programmes d'alimentation scolaire constitue un frein pour l'extension du programme.

Défis et recommandations

- Augmenter la dotation budgétaire du programme ;
- Mettre en place les infrastructures d'eau potable dans les écoles bénéficiaires de cantine ;
- Mettre en place les magasins de stockage dans les écoles bénéficiaires du programme afin de permettre l'extension du modèle HGSF ;
- Réaliser une étude d'impact du programme (impact sur l'économie locale, la performance scolaire, et l'impact sur la santé des élèves) ;
- Etendre la réalisation des foyers améliorés dans toutes les écoles bénéficiaires ;
- Etendre la mise en place des activités génératrices de revenus dans toutes les écoles bénéficiaires ;
- Permettre l'autonomisation des femmes à partir du programme ;
- Assurer le renforcement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- Renforcer la capacité des petits producteurs et transformateurs dans la production d'aliments biologiques et leur meilleure conservation.
- Mettre en place un dispositif efficace de gestion communautaire des initiatives autour du programme (jardin, unité d'élevage, tricycles, moulins, etc.).

Ressources et base de données

- AGBO et al. Evaluation de l'opération de fourniture de repas aux écoliers des zones vulnérables du Togo (analyse quantitative), 2010
- Sadjia LAMBONI, 2022 Etude des coûts de repas de cantine scolaire par région et selon les périodes d'abondance ou de rareté des produits agricoles au Togo.
- ANADEB, 2023 Rapport annuel de mise œuvre du programme national d'alimentation scolaire.
- Loi n° 2020-007 relative à l'alimentation scolaire, 2020
- Annuaire nation des statistiques scolaires 2022 – 2023
- SOFI, édition 2022
- Ministère de la Santé du Togo/Service de Nutrition. 2014. Enquête Nutritionnelle Utilisant la Méthodologie SMART.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2018. MICS6 TOGO, 2017, Rapport final. Lomé, Togo.
- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins/Division de la Nutrition. 2022. Rapport d'enquêtes nutritionnelles basées sur la méthodologie SMART AU TOGO

Liens vers les documents disponibles en ligne

- Loi n° 2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/tog197390.pdf>
- Décret n° 2021-061/PR portant modalités de mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire et la coordination de son programme : <https://anadeb.org/wp-content/uploads/2022/12/Decret-alimentation-scolaire.pdf>
- L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/424bab97-d467-4655-b23f-7f549dd627f9/content>

Contacts

- Ametepé KODJO, Kodjojules12@gmail.com
- Hyacinthe Brandao ALAO, alaobrandaohyacinthe@gmail.com
- Mamy LAWSON-DRACKEY, Université de Lomé mlawson-drackey@univ-lome.tg
- Tiatou SOUHO, PhD, Université de Kara, souhotia@yahoo.fr

Citation

Kodjo, Ametepé; Alao, Brandao Hyacinthe; Lawson-Drackey, Mamy; Tiatou, Souho; (2024) *School Meals Case Study: Togo [Etude de cas sur l'alimentation scolaire: Togo]*. Working Paper. London School of Hygiene & Tropical Medicine, London. DOI: <https://doi.org/10.17037/PUBS.04672262>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License.

Annexe

Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.

Le retard de croissance, caractérisé par une taille trop petite pour l'âge est le marqueur de la malnutrition chronique. Il est légèrement plus élevé chez les enfants de sexe masculin que chez les enfants de sexe féminin (26,2% contre 21,3%). Le retard de croissance touche plus les enfants du milieu rural que ceux du milieu urbain (29,7% contre 14,2%) (MICS6, 2017). Les données de l'enquête SMART 2022 montrent que la situation n'a pas évolué depuis 2017 car le retard de croissance est enregistré chez les enfants de 0 à 5 ans à des prévalences allant de 27,2% à Kara à 29,4% dans la région Maritime (SMART 2022).

Carence en micronutriments chez les enfants : Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour réduire les carences en micronutriments. Ces stratégies incluent la supplémentation en vitamine A, la promotion de l'iodation du sel commercialisé au Togo, l'enrichissement des huiles et farines en vitamines A et Fer et la biofortification. L'Enquête Démographique et de Santé réalisée au Togo dans la période 2013-2014 a montré que la proportion d'enfants ayant consommé des aliments riches en fer la veille de l'enquête est de 57,3 % et 68,6 % avaient consommé des aliments riches en vitamine A8. D'après les données de l'EDST 2013-2014, au Togo, 70 % des enfants de 6-59 mois souffrent d'une forme d'anémie. L'anémie légère est observée chez 25 % des enfants, l'anémie modérée chez 42 % des enfants et la forme sévère de l'anémie est enregistrée chez 2 % des enfants. Les enfants de sexe masculin sont légèrement plus affectés par l'anémie que ceux du sexe féminin (71 % contre 69 %) et les enfants du milieu rural sont plus affectés par l'anémie (73 %) que ceux du milieu urbain (64 %). La supplémentation en fer a été faite chez 25,6 % des enfants alors que la supplémentation en vitamine A est faite chez 81,7 % des enfants. 82,4 % des enfants vivent dans des ménages consommant le sel iodé.

Insuffisance pondérale ou maigreur : La maigreur est évaluée à travers l'appréciation de l'indice poids pour âge (P/A en Z-score) de l'enfant. Pour cette forme de malnutrition, les régions des Savanes et Maritime sont dans une situation d'alerte avec des prévalences respectives de 21,0% et 20,9%. Une précarité est signalée pour la région de Kara avec une prévalence de 18,2%. Cette malnutrition touche plus les garçons que les filles dans les régions de Kara (21,8% chez les garçons et 14,4% chez les filles) et Savanes (21,9% chez les garçons et 20,0% chez les filles) et l'inverse dans la région Maritime (20,5% chez les garçons et 21,2% chez les filles). Par rapport à l'âge, les enfants de 24 à 59 mois en souffrent plus (28,9% dans la région de Kara, 31,8% dans la région des Savanes et 34,4% pour la Maritime). Les prévalences de l'insuffisance pondérale sont plus élevées chez les enfants de 0 à 23 mois (22,5%) par rapport à ceux de 24 à 59 mois (14,8%) dans la région de Kara. Par contre, l'inverse est observé dans les régions des Savanes (19,8% chez les 0 à 23 mois et 21,9% chez les 24-59 mois) et Maritime (20,3% chez les 0 à 23 mois et 21,3% chez les 24-59 mois).

Le surpoids/obésité chez les enfants : La prévalence du surpoids/obésité chez les enfants de 0 à 5 ans est très faible. La région de Kara enregistre une prévalence de 1,3% de surpoids et 0,5% d'obésité ; dans la région des Savanes, la prévalence du surpoids est de 0,1% et celle de l'obésité 0,1% également. La région Maritime quant à elle enregistre les prévalences de 1,0% de surpoids et 0,2% d'obésité. D'après ces analyses, la plus grande proportion de surpoids est enregistrée dans la région de Kara (1,3%) suivi de la région Maritime (1,0%) et enfin la région des Savanes (0,1%) (SMART 2022).

⁸ Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT), Ministère de la Santé (MS) et ICF International, 2015. Enquête Démographique et de Santé au Togo 2013-2014. Rockville, Maryland, USA : MPDAT, MS et ICF International.